

23.11.2009

B7-0155/55

Amendement 55

Cornelia Ernst, Rui Tavares, Ilda Figueiredo

au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

B7-0155/2009

Luigi Berlinguer

au nom de la commission des affaires juridiques

Juan Fernando López Aguilar

au nom de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

Carlo Casini

au nom de la commission des affaires constitutionnelles

La communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil – un espace de liberté, de sécurité et de justice au service des citoyens – programme de Stockholm

Proposition de résolution

Paragraphe 124 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

124 bis. regrette l'extension de l'action commune dans le domaine de la police, des services de renseignement et de la coopération judiciaire ainsi que la mise en œuvre d'une stratégie de sécurité intérieure et de nouvelles mesures de partage des données au sein de l'Union européenne, au détriment des droits fondamentaux de tous les personnes qui vivent dans l'Union européenne ;

Or. en

23.11.2009

B7-0155/56

Amendement 56

Cornelia Ernst, Rui Tavares, Ilda Figueiredo

au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

B7-0155/2009

Luigi Berlinguer

au nom de la commission des affaires juridiques

Juan Fernando López Aguilar

au nom de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

Carlo Casini

au nom de la commission des affaires constitutionnelles

La communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil – un espace de liberté, de sécurité et de justice au service des citoyens – programme de Stockholm

Proposition de résolution

Paragraphe 38 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

38 bis. rejette le principe de la mise en place d'une politique migratoire commune basée sur le classement des migrants, selon qu'ils sont désirés ou non; soutient l'idée d'une Europe qui protège tous les individus, et non d'une Europe qui exacerbe les formes de discrimination existantes ou en crée de nouvelles;

Or. en

23.11.2009

B7-0155/57

Amendement 57

Cornelia Ernst, Rui Tavares, Ilda Figueiredo
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

B7-0155/2009

Luigi Berlinguer

au nom de la commission des affaires juridiques

Juan Fernando López Aguilar

au nom de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

Carlo Casini

au nom de la commission des affaires constitutionnelles

La communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil – un espace de liberté, de sécurité et de justice au service des citoyens – programme de Stockholm

Proposition de résolution

Paragraphe 52

Proposition de résolution

Amendement

52. souligne que tous les accords avec les pays d'origine ou de transit, comme la Turquie ou la Libye, doivent inclure des chapitres *sur la coopération en matière d'immigration, en tenant dûment compte de la situation des États membres les plus exposés aux flux migratoires et en mettant l'accent sur la lutte contre l'immigration clandestine et la traite des êtres humains en facilitant le travail de FRONTEX;*

52. souligne que tous les accords avec les pays d'origine ou de transit, comme la Turquie ou la Libye, doivent inclure des chapitres *mettant l'accent sur le respect des droits fondamentaux par ces pays comme condition préalable à la poursuite de la coopération;*

Or. en

23.11.2009

B7-0155/58

Amendement 58

Cornelia Ernst, Rui Tavares, Ilda Figueiredo
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

B7-0155/2009

Luigi Berlinguer

au nom de la commission des affaires juridiques

Juan Fernando López Aguilar

au nom de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

Carlo Casini

au nom de la commission des affaires constitutionnelles

La communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil – un espace de liberté, de sécurité et de justice au service des citoyens – programme de Stockholm

Proposition de résolution

Paragraphe 54 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

54 bis. souligne l'importance d'accorder aux migrants l'accès à la justice, au logement, à l'éducation et aux soins de santé, dans le respect, notamment, de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille qui a été adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 45/158 du 18 décembre 1990;

Or. en

23.11.2009

B7-0155/59

Amendement 59

Cornelia Ernst, Rui Tavares, Ilda Figueiredo

au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

B7-0155/2009

Luigi Berlinguer

au nom de la commission des affaires juridiques

Juan Fernando López Aguilar

au nom de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

Carlo Casini

au nom de la commission des affaires constitutionnelles

La communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil – un espace de liberté, de sécurité et de justice au service des citoyens – programme de Stockholm

Proposition de résolution

Paragraphe 46 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

46 bis. rappelle que le droit d'asile doit être garanti à toutes les personnes fuyant des zones de conflits et de violence; condamne le refoulement et les expulsions collectives vers des pays où les droits de l'homme ne sont pas respectés ou qui n'ont pas signé la Convention de Genève de 1951;

Or. en

23.11.2009

B7-0155/60

Amendement 60

Cornelia Ernst, Rui Tavares, Ilda Figueiredo

au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

B7-0155/2009

Luigi Berlinguer

au nom de la commission des affaires juridiques

Juan Fernando López Aguilar

au nom de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

Carlo Casini

au nom de la commission des affaires constitutionnelles

La communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil – un espace de liberté, de sécurité et de justice au service des citoyens – programme de Stockholm

Proposition de résolution

Paragraphe 76 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

76 bis. fait part de son inquiétude devant la généralisation, à des fins de prévention ou de police, de la pratique du profilage, qui s'appuie sur le recours à des techniques d'analyse par exploration des données et sur la collecte systématique des données de citoyens innocents; se montre critique quant à l'ampleur des financements communautaires consacrés à la recherche en matière de sécurité intérieure;

Or. en

23.11.2009

B7-0155/61

Amendement 61

Kyriacos Triantaphyllides, Takis Hadjigeorgiou, Cornelia Ernst, Ilda Figueiredo
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

B7-0155/2009

Luigi Berlinguer

au nom de la commission des affaires juridiques

Juan Fernando López Aguilar

au nom de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

Carlo Casini

au nom de la commission des affaires constitutionnelles

La communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil – un espace de liberté, de sécurité et de justice au service des citoyens – programme de Stockholm

Proposition de résolution

Paragraphe 130

Proposition de résolution

Amendement

130. prie instamment le Conseil et la Commission d'élaborer en matière de sécurité des stratégies qui contrecarrent, sous leurs aspects tant intérieur qu'extérieur, la criminalité organisée et le terrorisme internationaux; insiste pour que l'Union adopte une approche mieux intégrée de la politique européenne de sécurité et de défense, de la justice et des affaires intérieures;

supprimé

Or. en

23.11.2009

B7-0155/62

Amendement 62

Kyriacos Triantaphyllides, Takis Hadjigeorgiou, Cornelia Ernst
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

B7-0155/2009

Luigi Berlinguer

au nom de la commission des affaires juridiques

Juan Fernando López Aguilar

au nom de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

Carlo Casini

au nom de la commission des affaires constitutionnelles

La communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil – un espace de liberté, de sécurité et de justice au service des citoyens – programme de Stockholm

Proposition de résolution

Paragraphe 124

Proposition de résolution

Amendement

124. invite la Commission et les États membres à coopérer étroitement afin d'échanger les bonnes pratiques et les enseignements tirés des politiques de lutte contre la radicalisation; estime, à cet égard, que les autorités locales et régionales sont bien placées pour partager les bonnes pratiques dans l'action face à la radicalisation et à la polarisation et demande, par conséquent, que ces autorités soient associées à la conception des stratégies de lutte contre le terrorisme;

supprimé

Or. en